

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LA FACTURATION :

- ✚ Lettre de voiture CMR en deux exemplaires ainsi que les autres documents que le chauffeur a reçus sur le lieu de chargement ou de déchargement (y compris les documents de pesage, les bons d'accompagnement de palette etc.)
- ✚ Facture TVA avec le numéro de l'ordre de transport.

## ÉQUIPEMENT DU VÉHICULE ET DU CHAUFFEUR :

- ✚ Documents CMR accompagnés du sceau ou des données imprimées du transporteur (l'accent étant mis sur les champs 16 et 23) ;
- ✚ Extincteur, min. 2 kg ;
- ✚ Vêtements de protection (chaussures de protection avec embout métallique, gilet haute visibilité, chaussures et casque de protection, gants de protection) ;
- ✚ Sangles à cliquet, cornières et protège-coins, tapis anti-dérapant ;
- ✚ Bande de mesure de 5 m min. ;
- ✚ Téléphone portable avec appareil photo (possibilité d'envoyer des MMS) ;
- ✚ Câble TIR ;
- ✚ Module GPS avec possibilité de partager sa localisation.

## OBLIGATIONS DU CHAUFFEUR :

- ✚ Veiller à ce qu'un cachet du lieu de déchargement ou, à défaut, une signature lisible de la personne qui reçoit la marchandise soit apposé sur chaque document (en particulier sur la lettre de voiture CMR) ;
- ✚ Envoyer par SMS au transporteur des rapports à propos de la situation (« Je suis en cours de chargement/de déchargement », « Le chargement/le déchargement est terminé » etc.) et confirmer la conformité de la date du déchargement avec la date sur le document CMR ;
- ✚ Notifier immédiatement au transporteur (avant d'avoir quitté le lieu de chargement/déchargement) toute incohérence concernant la quantité et la qualité du chargement ainsi que les informations contenues dans le CMR.
- ✚ Être en possession de 100 EUR en espèces au minimum pour les paiements de péage d'autoroutes, de tunnels, etc.

## DOCUMENTS REQUIS POUR CONCLURE UN ACCORD DE COOPÉRATION :

- ✚ Document d'attribution du numéro d'identification fiscale (NIP) et du numéro d'immatriculation statistique de l'entreprise (REGON) et document d'inscription au registre des sociétés ;
- ✚ Assurance responsabilité civile du transporteur pour le transport international, élargie d'une assurance cabotage valable dans l'ensemble de l'Union européenne ;
- ✚ Copie digitale de la carte grise du véhicule,

- ✚ Numéro de téléphone du chauffeur ;
- ✚ Dimensions exactes de la surface de chargement.